

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : Fiscalité 2019

Outre les taux des taxes « ménages », le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le taux qui s'applique aux bases de cotisation foncière des entreprises, ce afin de déterminer le montant 2019 du produit fiscal attendu.

Sur proposition de la commission des finances, le projet de budget qui vous est soumis prévoit pour l'année 2019 les taux de la fiscalité locale ainsi qu'il suit :

	Bases 2019	Taux 2018	Taux 2019	Produit 2019
TH	52 286 000	11.09%	11.09%	5 798 517
FB	45 375 000	4.08%	4.08%	1 851 300
FN	397 800	16.65%	16.65%	66 234
CFE	14 639 000	29.58%	29.58%	4 330 216
tot				12 046 267

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'adopter les taux de la fiscalité directe locale pour 2019 tels que ci-dessus exposés.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2019

Le Président, Louis BUFFET

